

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 février 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

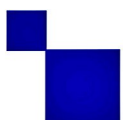
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, Mme Maroun, M. Monany, M. Cannarozzo, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2025-II-01 du 13 février 2025

### POINT D'ÉTAPE À MI-PARCOURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION DE RENATIONALISATION DU FINANCEMENT DU RSA EN SEINE-SAINT-DENIS

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-IX-40 du 30 septembre 2021 adoptant la candidature du Département à l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération n°2021-XI-48 du 18 novembre 2021 adoptant les orientations de la nouvelle donne des politiques d'insertion des bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- DONNE ACTE à son Président de la présentation du rapport relatif au Point d'étape à mi-parcours sur la mise en œuvre de l'expérimentation de renationalisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*